

Charte d'Investissement Responsable et d'Ethique

Depuis plus de quarante ans, Sofiprotéol accompagne le développement d'entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires en proposant des solutions de financements sur-mesure. A travers cet accompagnement, **Sofiprotéol entend répondre efficacement aux enjeux de souveraineté alimentaire et à ceux des transitions environnementales, agricoles et alimentaires.**

Avec cette Charte, Sofiprotéol souhaite réaffirmer, au-delà des caractéristiques propres à son métier d'investisseur de long terme, ses principes de fonctionnement qui s'inscrivent dans le respect du Code d'Ethique et de Conduite de son actionnaire majoritaire, Avril¹, et de sa Raison d'Être « Servir la Terre ».

1. Ethique et responsabilité, maîtres mots de nos investissements

Les financements proposés par Sofiprotéol s'accompagnent d'une implication stratégique forte des équipes d'investissement. Cet engagement se manifeste au travers de leur présence au sein des conseils d'administration, conseils de surveillance des entreprises, ou comité de suivi ad hoc. Les investisseurs doivent se comporter en **partenaires loyaux**, eu égard aux règles de la profession, envers les entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils définissent avec leurs dirigeants et/ou leurs actionnaires le niveau de contribution active qu'ils apporteront.

L'équipe d'investisseurs s'emploie à faire bénéficier les entreprises de son expertise sectorielle détaillée, dans un respect strict de la **confidentialité** des informations échangées. Les membres de l'équipe ne doivent divulguer, sans l'accord préalable des intéressés, aucune information confidentielle dont ils auront eu connaissance, soit au cours de l'examen préalable des projets, soit au cours du suivi des investissements réalisés ou d'une manière plus générale à l'occasion de l'exercice de leur profession.

Aucun membre de l'équipe ne tirera profit de son appartenance à Sofiprotéol, ni n'utilisera à des fins personnelles des informations adressées à Sofiprotéol.

Chaque collaborateur de Sofiprotéol s'engage à respecter **le code d'Ethique et de Conduite** d'Avril, et s'engage à « exécuter ses tâches avec équité et intégrité ». A cet égard, les membres de l'équipe de Sofiprotéol s'engagent à un strict respect des valeurs portées par le Groupe, notamment dans les pratiques commerciales à savoir, la lutte contre la corruption et le délit d'initié. Les membres de l'équipe doivent se conformer à la réglementation et aux usages applicables à leur statut et à la profession.

Nos décisions d'investissement sont soumises à un Comité d'Investissements, un Comité d'Engagements ou au Conseil d'Administration. Le comité d'Engagements ou le Conseil d'Administration sont notamment composés des membres représentants l'interprofession et des représentants de nos actionnaires financiers. Il permet de garantir la prise en compte, au-delà des seules performances économiques et financières des entreprises, de l'intérêt des filières agricoles et alimentaires en général et des filières oléo protéagineuses en particulier.

¹ Code d'Ethique et de conduite Avril : <https://presse.avril.com/code-dethique-et-de-conduite>

2. Une démarche transparente vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes

Les membres de l'équipe d'investissement doivent tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver, à l'occasion d'une opération de financement, dans une situation de **conflit d'intérêt** tant vis à vis d'une entreprise du portefeuille de Sofiprotéol que vis-à-vis d'une entreprise du groupe Avril.

Chaque membre de l'équipe doit gérer son activité dans l'intérêt des actionnaires avec le souci d'agir loyalement à l'égard des entreprises partenaires et des co-investisseurs éventuels.

Les membres de l'équipe, pour chaque opération, sont tenus de mettre en place des règles et procédures leur permettant de prévenir, de détecter et de gérer les conflits d'intérêt, dans la **transparence** à l'égard de l'ensemble des parties prenantes concernés.

Plus spécifiquement, Sofiprotéol s'est engagée à respecter le principe de transparence à l'égard de ses actionnaires et à leur communiquer, dans le cadre d'un devoir d'information, et aussi souvent que nécessaire, les informations relatives à l'évolution de l'activité, les risques encourus, les traitements d'éventuels conflits d'intérêts et l'état des performances extra-financières du portefeuille de participations.

3. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de l'exercice de son métier d'investisseur, Sofiprotéol veille aux prescriptions de **vigilance**, d'**information** et de **formation** de ses salariés prévus par les dispositions du Titre VI de livre Cinquième du code monétaire et financier relatif aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

4. La prise en compte des enjeux ESG fait partie intégrante de nos processus d'investissement.

Pour chacun des dossiers étudiés, l'équipe d'investisseurs intègre une **revue détaillée des risques et des opportunités ESG de l'investissement**, selon le principe de double matérialité. Cette revue est basée sur une grille d'évaluation interne, structurée selon les engagements de la Raison d'être d'Avril, « Servir la Terre ». Ces critères couvrent l'ensemble des enjeux ESG via les thématiques suivantes : une agriculture respectueuse de la planète ; la protection des ressources naturelles et de la biodiversité ; le climat ; le développement des filières locales ; un projet collectif et inclusif.

Après avoir effectué la cartographie ESG, Sofiprotéol sélectionne avec le management de la société 3 à 6 thématiques d'impact pour lesquelles la société s'engage sur une trajectoire de progrès sur la durée de vie de l'investissement. Trois thèmes sont communs à toutes les participations : la sécurité des personnes, la réduction des émissions de GES, et la gouvernance.

Conformément à la définition de la loi Pacte, Sofiprotéol souhaite que les enjeux ESG prennent pleinement leur place dans les instances de gouvernance des sociétés du portefeuille. L'équipe s'engage ainsi à demander que les sujets et la stratégie ESG de la société soient régulièrement abordés à l'occasion des réunions des instances de décisions et à suivre les KPIs d'impact retenus pour l'investissement.

Par ailleurs, un accompagnement approfondi des participations sur des thématiques spécifiques est mis en place, dont la sécurité des personnels via le programme « **Soficare** ». Avec cette démarche, Sofiprotéol a l'ambition de contribuer à l'engagement de ses partenaires dans le domaine de la sécurité, en les sensibilisant à la sécurité et en partageant l'expérience des filiales industrielles d'Avril.

L'entreprise porte la conviction que la Sécurité est un critère de performance collective d'une société, source d'emploi durable pour les salariés.

Enfin, en cohérence avec les ambitions de Sofiprotéol sur ces thématiques, la part variable de la rémunération de son équipe intègre des objectifs sur le déploiement de la stratégie ESG.

Au-delà des engagements listés ci-dessus, l'équipe de Sofiproteol, en concertation avec les dirigeants des entreprises partenaires, accompagne les démarches qui visent à améliorer la qualité des produits, leur traçabilité, mais également la sécurité alimentaire, l'innovation et dans la mesure du possible l'internationalisation des entreprises. Enfin, Sofiproteol cherche à favoriser une répartition équitable de la richesse créée en faveur de l'ensemble des parties prenantes en général et des salariés en particulier.
